



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3354 - JEUDI 25 OCTOBRE 2018



Des opposants congolais à Dakar

PRÉSIDENTIELLE DU 23 DÉCEMBRE

L'opposition cherche à arrondir les angles

Alors que d'aucuns ont cru à l'unité retrouvée à la lumière du meeting du 29 septembre dernier sur le boulevard Triomphal, au cours duquel les uns et les autres ont fait le serment de ne jamais trahir l'idéal qui les unit, la suite des événements aura révélé le côté aléatoire d'une opposition congolaise bâtie sur du sable mouvant. La problématique de la machine à voter est venue fissurer davantage l'édifice avec, à la clé, des

divergences qui fragilisent la cohésion tant réclamée.

D'où, la rencontre de ce jeudi en Afrique du Sud ainsi que la marche du 26 octobre pour réclamer la surséance de la machine à voter se présentent comme une belle opportunité, pour l'opposition, d'administrer la preuve de son unité longtemps sacrifiée sur l'autel des intérêts divergents.

Page 3

MŒURS

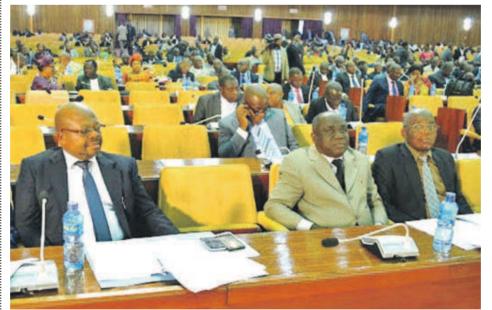
Le culte du postérieur reprend ses droits à Kinshasa!

La propension des jeunes kinoises, et même des plus âgées, à se doter d'un postérieur bien fourni, est révélatrice des tendances actuelles observées auprès de la gent féminine. Il s'agit là d'une obsession difficile à démonter dans un contexte de dévotion imprimé par des musiciens vicieux ainsi que par des présumés médecins traditionnels qui en ont trouvé une aubaine pour soutirer l'argent auprès d'une gent féminine plutôt malléable.

Le phénomène emballe, à coup de publicité, des jeunes filles prêtes à toutes les turpitudes. Moralité : des femmes difformes aux gros culs reposant sur des jambettes squattent désormais les rues de Kinshasa, sans gêne. Et l'on fait

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le projet de budget 2019 sous les feux de la critique



Des députés lors d'une assemblée plénière

Évalué à environ six milliards de dollars. les prévisions budgétaires pour l'exercice 2019, soumises avant-hier à l'examen de l'Assemblée nationale pour adoption, connaissent une régression de l'ordre de 0,01% par rapport à leur niveau de l'exercice en cours. La modicité du budget a révulsé bien des députés car ne cadrant pas, selon eux, avec les espoirs suscités par le nouveau code minier motivé par le besoin de renflouer les caisses de l'État, en surfant sur le relèvement du taux de la redevance minière. Sans un recadrage en termes de volonté politique, le budget de la RDC restera toujours en deçà de son énorme potentiel économique, se convainquentils. C'est ce 25 octobre que le Premier ministre, Bruno Tshibala, devra répondre aux préoccupations des élus du peuple.



Le centre des affaires à Kinshasa

AFFAIRES

La RDC reste un terrain propice pour l'implantation des marques

Le climat politique et économique délicat du pays ne peut éluder les opportunités d'investissement dans les secteurs très diversifiés. Dans son étude, le cabinet spécialisé dans le sondage d'opinion et l'étude de marché, Target, a lancé un grand débat sur la nécessité d'africaniser les marques internationales. Au fil des années, le besoin de se rapprocher des consommateurs africains se fait ressentir au niveau international. L'objectif visé est de toucher directement les millions de clients de la région. Tout en encourageant les milieux d'affaires à investir massivement en Afrique, Target pose le problème de l'africanisation. A ce sujet, dit-il, la RDC regorge un véritable potentiel commercial pour les marques.

ÉDITORIAL

Médias

ous en avons la preuve très concrète sous nos yeux à tout instant : loin, bien loin de s'affaiblir en raison du fabuleux développement des nouvelles technologies de la communication et de l'explosion planétaire des réseaux sociaux qui en résulte, l'information, la vraie information que réunissent et diffusent les médias grands ou petits, s'avère de plus en plus nécessaire dans la conduite des affaires humaines. Parce qu'elle cerne, souvent avec précision, les réalités quotidiennes, parce qu'elle est régie par des règles éthiques qui ne laissent guère de place au mensonge, parce qu'elle est recueillie puis mise en forme par de véritables professionnels, elle s'impose comme l'un des principaux ressorts du système démocratique dans lequel nous vivons.

Certes, la presse sous ses différentes formes n'est pas exempte de défauts, chez nous comme partout ailleurs dans le monde; mais plus le temps passe et plus son influence grandit dans les sociétés humaines, contrairement aux apparences car elle permet à chacun de mieux cerner les événements du temps présent. Se diversifiant à un rythme rapide grâce aux moyens que l'électronique met à sa disposition, elle est en mesure, aujourd'hui, de répondre aux attentes de tous ceux et de toutes celles qui veulent s'informer sur les réalités du nouveau monde dans lequel ils entrent à grands pas. Nous en apportons nousmêmes la preuve puisque nos journaux, grâce à leur version numérique, sont accessibles comme notre web-tv sur les cinq continents.

Tout n'étant pas toujours parfait dans le meilleur des mondes, les mutations évoquées ici soulèvent bien évidemment de nombreux problèmes auxquels les journalistes doivent maintenant réfléchir sérieusement et collectivement. D'où l'importance des Assises nationales de la presse qui débutent ce matin à Brazzaville et qui rassemblent le monde très divers des médias congolais dans le but de débattre librement, ouvertement, sur les questions que les hommes et les femmes de presse devront résoudre dans le proche avenir s'ils veulent continuer à remplir correctement la mission qui leur est dévolue.

N'anticipons pas sur les idées et les projets qui surgiront de ce grand rassemblement mais disons, sans l'ombre d'un doute, que celui-ci aura à coup sûr des effets positifs sur l'évolution de notre jeune nation.

Les Dépêches de Brazzaville

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le projet de budget 2019 sous les feux de la critique

Evaluées à environ six milliards de dollars, les prévisions budgétaires soumises à l'examen de la chambre basse du parlement pour adoption connaissent une régression de l'ordre de 0,01% par rapport à leur niveau de l'exercice en cours.



Après avoir été avalisé au niveau du Conseil des ministres et déposé au bureau de l'Assemblée nationale, le projet de loi de finances pour l'exercice 2019 est déjà sous les feux de la critique parlementaire. Les discussions en cours à la chambre basse du parlement remettent en cause la modicité de ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses à 10 352,3 milliards des francs congolais (FC), soit l'équivalent de 5,923 milliards dollars au taux de change moyen de 1 747,8 CDF le dollar. Ce qui, en clair, veut dire qu'il n'y a pas eu une nette progression par rapport aux chiffres de l'année en cours mais plutôt une régression de l'ordre de 0,01% par rapport à son niveau de 2018. Ce qu'a reconnu le Premier ministre, lors de la plénière du 23 octobre. Pour Bruno Tshibala, la régression constatée dans le projet de loi sous examen se justifie notamment par la baisse substantielle des recettes extérieures et celle des budgets annexes. Il a tablé sur une inflation moyenne évaluée à 12,4 % et un taux d'inflation en fin période de 11,2 %. Le taux de change moyen est fixé à 1747,8 FC le dollar et le taux de

change fin période à 1790,3 FC. Le Premier ministre a indiqué que les recettes courantes accusent un accroissement de 25,6 % par rapport à leur niveau voté en 2018. Il a également parlé des recettes des douanes et accises situées à hauteur de 2 645 400 millions contre 2 550 300 millions en 2018. Soit un taux d'accroissement de 3,7 %

Un budget en déphasage avec les promesses du gouvernement

Qu'à cela ne tienne. Pour nombre des députés, cela veut simplement dire qu'on tourne en rond avec les prévisions budgétaires qui ne réalisent aucun bond susceptible de rassurer malgré l'embellie des cours des matières premières. En effet, certains élus du peuple n'ont pas manqué d'exprimer leur indignation face à la modicité du budget qui, d'après eux, ne cadre pas avec les promesses faites par le gouvernement, au lendemain de la promulgation du nouveau code minier essentiellement motivé par le besoin de renflouer les caisses de l'Etat en surfant notamment sur le relèvement du taux de la redevance minière. Bien plus, dans un contexte d'embellie caractérisé par la hausse des cours des matières Des députés lors d'une assemblée plénièreOK premières dont le cobalt et le cuivre pour lesquelles la République démocratique du Congo (RDC) est présentement au cœur des sollicitations en tant que pays ravitailleur, un budget de six milliards de dollars ne s'explique pas, ont fait savoir de nombreux députés. A cela s'ajoute la rente résultant de la multiplicité des impôts et taxes prélevés auprès de nombreux assujettis, personnes morales et physiques, qui emprunte des destinations inconnues.

Une situation qui, d'après maints intervenants, confirme le coulage des recettes publiques sur fond d'une corruption généralisée, un phénomène jamais éradiqué dans le circuit économique du pays à cause des dividendes qu'en tirent plusieurs officiels. Sans un recadrage en termes de volonté politique, le budget de la RDC restera toujours en deçà de son énorme potentiel économique, se convainquent de nombreux députés. En fin de compte, le Premier ministre a sollicité et obtenu de la plénière, un délai de quarante-huit heures pour répondre aux préoccupations des députés.

Alain Diasso

ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)

Site Internet: www.brazzaville-adiac.com DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse

Secrétariat : Raïssa Angombo **RÉDACTIONS**

Directeur des rédactions : Émile Gankama Assistante : Leslie Kanga Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila

Rewriting: Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault Chef d'agence : Nana Londole Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur: Alain Diasso Économie: Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi Culture: Nioni MAssela Sports: Martin Enyimo Relations publiques : Adrienne Londole Service commercial : Stella Bobe Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse: Blandine Kalonii Distribution et vente : Jean Lesly Goga Bureau de Kinshasa : 4, Avenue du port, immeuble Forescom, 1er niveau, commune de la Gombe - Kinshasa / RDC Tél. (+243) 015 166 200

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina,

Thierry Noungou Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre

Kombo, Lopelle Mboussa Gassia Service International: Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula. Rock Ngassakvs

Service Culture et arts: Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika Service Sport : James Golden Floué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI:

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durly Emilia Gankama, Josiane Mambou

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE Rédacteur en chef: Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Commercial: Mélaine Eta Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service) Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle Adjoint à la direction : Christian Balende Rédaction: Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice: Lydie Pongault Secrétariat : Armelle Mounzeo Chef de service : Abira Kiobi Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces: Wilson Gakosso Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi Caisse principale: Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques: Adrienne Londole

Assistante commerciale: Hortensia

Commercial Brazzaville: Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire: Mélaine Eta Anto Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa: Adrienne Londole. Diffusion Pointe-Noire: Bob Sorel Moumbelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS Directeur: Gérard Ebami Sala

INTENDANCE Assistante: Sylvia Addhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur: Emmanuel Mbengué Assistante: Dina Dorcas Tsoumou Directeur adjoint : Guillaume Pigasse Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo

Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi Gestion des stocks : Elvy Bombete Adresse: 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -République du Congo

Tél.: (+242) 05 629 1317

INFORMATIQUE

Directeur adjoint: Abdoul Kader Kouvate Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service). Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice: Lydie Pongault Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali Adresse: 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi. Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale www.lesdepechesdebrazzaville.com Siège social: 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél.: (+242) 05 532.01.09 Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle Secrétaire général : Ange Pongault

N° 3354 - Jeudi 25 Octobre 2018 LE COURRIER DE KINSHASA RDC/KINSHASA 3

PROVINCE DU HAUT-KATANGA

L'entreprise La Valley accusée de violer les droits des communautés locales

La société, spécialisée dans le traitement et la commercialisation d'eau minérale, mènerait ses activités sans tenir compte des droits des villageois dans la contrée où elle s'est installée.

L'Institut de recherche en droits humains (IRDH) a fait savoir, dans son bulletin électronique du week-end dernier, que l'entreprise La Valley, installée dans le Haut Katanga, a été mise devant ses responsabilités face aux droits des communautés locales. Les chercheurs en droits économiques, sociaux et culturels de cette association ont été saisis par des représentants de quatre villages de cette province qui réclamaient à La Valley le respect de leurs droits fondamentaux. Ces villageois exigent notamment d'accéder à la source d'eau potable de Kikanda, au cimetière, aux champs et à la petite forêt qui pourvoie aux plantes médicinales. « Les notables sollicitent la protection contre la privation de leurs seuls mouens d'existence, tirés de leurs ressources naturelles, situés approximativement à 20 km de Lubumbashi, sur la route Kasenga, aux villages de Shamako, Lupembe, Mulutula et Kayeye, localité de Kikanda, secteur Bukanda, groupement Shindaika, territoire de Kipushi, dans la province du Haut-Katanga », ont souligné les chercheurs de l'IRDH.

La Valley, explique l'IRDH, est une entreprise constituée de capitaux indiens qui a pour objet social le traitement et la commercialisation d'eau minérale. Son projet incriminé consisterait à capter l'eau douce des roches de la localité de Kikanda, la traiter et la mettre en bouteille, dans un but lucratif. « Par la construction de la clôture qui empêche d'accéder au cimetière, l'entreprise La Valley viole nos droits fondamentaux. Cet acte perturbe nos croyances et le respect dû à nos morts. Par ailleurs, nous ne savons plus organiser sereinement des cérémonies d'enterrement des nouveaux morts », a expliqué le chef Shamako, cité par l'IRDH, qui a indiqué, par ailleurs, que le cimetière de Kikanda était l'un de ceux répertoriés et réservés aux indigents par la mairie de Lubumbashi. Le sépulcre le moins cher, dans le cimetière voisin de Kasangiri, a poursuivi cette association, coûte mille cinq cents dollars américains.

Un argumentaire soutenant la position des villageois

Dans son plaidoyer, l'IRDH décline plusieurs arguments des villageois soutenant leur position sur la violation de leurs droits fondamentaux par cette entreprise. En plus du fait que la majorité n'a comme unique et seule source d'approvisionnement en eau que celle de Kikanda dont l'accès leur est empêché par La Valley qui aurait également empêché aux villageois d'accéder à leurs champs ainsi qu'aux plantes médicinales que l'on trouve dans la contrée. « Comment pouvons-nous vivre, si nous ne savons pas cultiver? La terre est notre unique moyen de production des vivres. Une partie de nos récoltes est consommée et l'autre est vendue, afin de pourvoir à d'autres besoins », se plaint le chef Lupembe dont les apitoiements ont été rapportés par l'IRDH qui souligne que le cas de ces villages en détresse révèle que l'entreprise rend la vie intenable et contraint la population à fuir les lieux, sans aucune forme de compensation.

Insensibilité aux cris d'alarme

L'IRDH indique, par ailleurs que les 17 septembre et 17 octobre, il avait adressé deux lettres à cette entreprise pour lui rappeler les faits décriés, tels que rapportés par différentes correspondances des notables des quatre villages en détresse. A l'en croire, « lesdites missives sont restées sans suite, confirmant ainsi les plaintes contre l'indifférence totale de l'entreprise, face à l'appel à son sens de responsabilité sociétale et au respect des droits de l'homme ». Cette association souligne, cependant, que les notables de ces villages ont, le 23 mai dernier, dénoncé un avis favorable d'acquérir les terres des villageois que l'entreprise aurait obtenu du chef de secteur Bukanda. Ce qui amène ses chercheurs à rappeler qu'en matière d'acquisition des concessions des milieux ruraux, le consentement des communautés locales organisées autour de leurs notables et le pouvoir coutumier constitue le point de départ. « Le chef de secteur Bukanda n'était qu'un administratif de la territoriale qui ne pouvait aliéner les droits collectifs garantis aux villageois », ont fait observer ces scientifigues et défenseurs des droits de l'homme qui, confrontant les faits allégués au droit, notent que l'article 56 de la Constitution de la République prohibe tout acte, tout accord, tout arrangement ou tout autre fait qui a pour conséquence de priver les personnes physiques de tout ou partie de leurs propres moyens d'existence tirés de leurs ressources ou de leurs richesses naturelles. « L'Etat garantit le droit à la propriété [...] collective acquis conformément à [...] la coutume », nappelle l'IRDH, s'apputant sur l'article 34 de la Constitution qui protège la propriété villageoise.

Soulignant que le contexte du Haut-Katanga était un environnement hautement minier et se référant aux villages des alentours des entreprises minières, l'IRDH renseigne que les notables en détresse rappellent que le législateur minier protège les terres rurales, en disant qu'aucune entreprise ne peut occuper un terrain situé à moins de nonante mètres des limites d'un village. Par ailleurs, argumente l'association, la RDC étant partie à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, cette dernière dispose à son article 21 que « les peuples ont la libre disposition de leurs richesses et de leurs ressources naturelles. Ce droit s'exerce dans l'intérêt exclusif des populations. En aucun cas, un peuple ne peut en être privé. En cas de spoliation, le peuple spolié a droit à la légitime récupération de ses biens ainsi qu'à une indemnisation adéquate [...] ».

Fort de toutes ces réalités, les chercheurs de l'IRDH recommandent à l'entreprise incriminée de reconsidérer son interdiction d'accéder au cimetière, à la source d'eau potable, aux plantes médicinales, aux champs des villageois et autres moyens qui leur assurent la vie. Ces défenseurs des droits de l'homme exhortent le procureur de la République près le Tribunal de grande instance du territoire de Kipushi, d'ouvrir une enquête, afin de déterminer les responsabilités pénales de cet ancien chef de secteur incriminé, dans l'intérêt de la population des villages précités. Le gouverneur de la province du Haut-Katanga est, quant à lui, appelé à suivre parallèlement le côté administratif du dossier.

Lucien Dianzenza

PRÉSIDENTIELLE DU 23 DÉCEMBRE

L'opposition cherche à arrondir les angles

La question de la machine à voter a finalement réussi à diviser les uns et les autres

L'image idyllique que les opposants ont renvoyée à l'opinion, il y a quelque mois, contraste avec les divisions qui les caractérisent aujourd'hui. On est, en effet, bien loin de la cohésion imprimée en en son temps le trio Kamerhe-Fatshi-Katumbi qui, visiblement, incarnait un certain espoir d'alternance au regard de l'idéal politique dont ils étaient porteurs. Et lorsque le cercle s'est élargi avec l'avènement d'autres leaders partageant le même idéal de changement, tout en se situant dans l'optique

d'une action concertée en vue de baliser la voie à un triomphe électoral, les raisons de croire à la bonne volonté des uns et des autres était bien perceptible dans le chef de nombreux Congolais.

Des collectifs d'opposants créés, souvent pour des raisons d'affinités politiques, se sont alors dilués dans des grands ensembles, créant ainsi une synergie de lutte visant à maximiser les chances d'accéder au pouvoir par les urnes. Cette fédération d'énergies autour d'un idéal commun restera malheureusement un vœu pieux au sein d'une opposition disparate et hétéroclite qui peine à parler un même langage. Des partis politiques qui estiment avoir



Des opposants congolais à DakarOK

une certaine ascendance sur les autres, en termes de visibilité et d'ancrage sociologique, ont refusé d'être à la remorque pour réclamer les premiers rôles. De la sorte. ils entendent imprimer leur leadership au sein de la plate-forme appelée dorénavant à se rallier à leur candidat à la présidentielle. Après le reiet des candidatures de Moïse Katumbi et Jean-Pierre Bemba. l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) avait vite fait d'appeler au soutien à Félix Tshisekedi, présenté comme le candidat commun de l'opposition. Tout le malaise était parti de là, quand bien même le concerné avait tenté d'atténuer les faits en jouant au sapeur-pompier. Le Mouvement de libération du Congo, qui s'est toujours opposé à une relation verticale avec ses pairs de l'opposition, n'était pas prêt, autant que d'autres partis politiques, à digérer un pareil diktat. Et d'ailleurs, sa secrétaire générale, Eve Bazaïba, ne rate jamais une seule occasion pour rappeler à l'UDPS certains accords qu'elle qualifie de « secrets» signés avec la mouvance présidentielle à Ibiza et ailleurs.

Une opposition bâtie sur du sable mouvant

Alors que d'aucuns ont cru à l'unité retrouvée à la lumière du meeting du 29 septembre dernier sur le boulevard Triomphal, au cours duquel les uns et les autres ont fait le serment de ne jamais trahir l'idéal qui les unit, la suite des événements aura révélé le côté aléatoire d'une opposition bâtie sur du sable mouvant. La machine à voter est ve-

nue fissurer l'édifice. Là-dessus, l'UDPS a décidé, contre toute attente, de se démarquer de la position commune en déclarant être prête à aller aux élections avec ou sans la machine à voter. C'est de ses partenaires politiques de l'opposition que le parti de Félix Tshisekedi aura subi le pugilat verbal, non sans répliquer. Profitant de cette séquence, la majorité s'est vite interposée, en prenant fait et cause pour l'UDPS, juste pour accentuer la fracture.

Entre-temps, les pourparlers qui ont lieu en Afrique du Sud sur la désignation du candidat commun de l'opposition risquent d'achopper en l'absence de Jean-Pierre Bemba, Moïse Katumbi et Félix Tshisekedi dont la présence aurait impacté positivement cette rencontre. Mais hélas! D'où, la marche de l'opposition prévue le 26 octobre pour réclamer, entre autres, la surséance de la machine à voter se présente-t-elle comme une occasion d'arrondir les angles, de niveler les vues en regardant dans la même direction. C'est l'occasion ou jamais, pour cette opposition, d'administrer la preuve de son unité à travers la participation de toutes ses forces politiques. Un fiasco donnerait des ailes à la majorité présidentielle et renforcerait sa conviction de remporter les élections du 23 décembre en surfant sur les querelles intestines d'une opposition lacérée et écorchée.

Alain Diasso

MŒURS

Le culte du postérieur reprend ses droits à Kinshasa!

La propension des jeunes kinoises et même des plus âgées à se doter d'un postérieur bien fourni est révélatrice des tendances actuelles observées auprès de la gent féminine. Il ne fait plus bon d'avoir un fessier aplati, mince et étriqué, constate-t-on.

« Les hommes aiment ça! ». Telle est la justification quelque peu gauche exprimée par les passionnées du rituel pas tout à fait nouveau observé ces jours-ci dans la capitale de la République démocratique du Congo. Il s'agit là d'un cliché mué en une obsession difficile à démonter. La vénération du « derrière » des femmes ne date pas d'aujourd'hui. Elle a pris, au fil du temps, diverses formes avec pour dénominateur commun, le culte du fessier. « Tubelessi », « Cimenterie », « Fela », « Fwengi », etc., que d'appellations pour exalter cette partie sensuelle du corps de la femme, objet d'une convoitise effrénée de la part du sexe opposé.

Les artistes-musiciens en ont fait presqu'un sujet de dévotion, avec à la clé des danses obscènes mettant en relief la paire de fesses, le fameux « mundelu na katika-



Des femmes au postérieur charnu font sensation à Kinshasa

ti ». Des danseuses en transe et surexcitées, enchaînant à tout vent des coups de reins, sont mises en vedette sur des clips figés sur le popotin. Dans les boîtes de nuit ou même dans certaines soirées mondaines, des femmes bien en chair à la croupe à même de faire pisser les chevaux, ne vont pas dans la dentelle pour exhiber ce qu'elles croient être une grâce divine. Elles pensent incarner le prototype de la femme africaine, la vraie, celle aux formes généreuses avec un postérieur démesuré destiné à faire « baver » les hommes. Les minces, à la taille fine et au plastique top model, auraient cessé d'être compétitives dans ce nouveau challenge imposé par les « Patapoufs ». Dans leurs pantalons Jeans moulants reflétant leurs rondeurs assassines, elles croient titiller les cieux en étant au centre d'attraction. Et pourtant....

La rengaine, on la connaît : « Mwasi mwasi nde nzoto ». Un crédo longtemps ressassé pour conditionner le choix des hommes en le focalisant sur cet archétype femelle à l'Eudoxie Yao. Et comble de tout, l'avènement des phytothérapeutes proposant des produits à base de plantes susceptibles d'augmenter le volume du postérieur est venu rajouter à la perversité ambiante. Inutile d'absorber les vitamines! « Deuxième dos d'âne », cet identifiant tiré d'un lexique propre à ces charlatans des temps nouveaux, fait école. La recette marche du tonnerre. Le phénomène emballe désormais, à coup de publicité, des jeunes filles prêtes à toutes les turpitudes. Moralité: des femmes difformes aux gros culs reposant sur des jambettes squattent désormais les rues de Kinshasa... sans état d'âme ni gêne quelconque. Et, l'on fait avec.

AFFAIRES

La RDC reste un terrain propice pour l'implantation des marques

Le climat politique et économique délicat du pays ne peut éluder les opportunités d'investissement dans les secteurs très diversifiés. Dans son étude, le cabinet spécialisé dans le sondage d'opinion et l'étude de marché, Target, a lancé un grand débat sur la nécessité d'africaniser les marques internationales.

L'Afrique change progressivement de visage et cela se ressent de plus en plus avec la montée d'une classe moyenne africaine de plus en plus consommatrice. La tendance actuelle dans les habitudes de consommation de la population des grandes sous-régions est d'adopter des comportements homogènes. Pour tout investisseur désireux de s'y aventurer, la connaissance du terrain s'impose. En d'autres termes, la compréhension et la considération des comportements sous- régionaux devient une étape cruciale pour réussir son entreprise. C'est le processus d'africanisation qui prend une ampleur de plus en plus importante. Beaucoup de marques internationales adoptent désormais des stratégies nouvelles et plus contextuelles, notamment les messages en langues nationales, les solutions adaptées aux réalités locales, la contribution aux objectifs de développement du pays, la révision du positionnement, etc.

Au fil des années, le besoin de se rapprocher des consommateurs africains se fait ressentir au niveau international. Récemment, le groupe Canal Plus a innové

en introduisant des programmes africains. L'objectif visé est de toucher directement les millions de clients de la région. Tout en encourageant les milieux des affaires à investir massivement sur le continent, Target pose le problème de l'africanisation. Pour le cas de la République démocratique du Congo (RDC), le cabinet spécialisé appelle à une stratégie plus pragmatique. Avec sa position centrale, au cœur de l'Afrique, le pays constitue un véritable carrefour comportemental. « Ce cloisonnement justifie un recentrage sur la RDC », indiquet-il. Mais avant de poursuivre sa réflexion, Target fait un détour assez risqué sur l'image ternie du pays. Il rappelle simplement que la RDC ne se résume pas qu'aux guerres fratricides, aux viols, à Ebola ou à la musique. Le pays regorge un véritable potentiel commercial pour les marques. martèle-t-il.

Pour Target, il faut assurer ce recentrage sur les caractéristiques propres au pays. Selon lui, la bonne stratégie devrait intégrer au moins six objectifs majeurs: maintenir la dimension multilinguistique dans les communications, inclure une diversification « prix-région », analyser de près la chaîne d'approvisionnement pour l'import, effectuer un brenchmarking région congolaise, comprendre les attitudes, comportements et pratiques courantes par région et éviter la minimisation des niches pour les produits de grande consommation.

Laurent Essolomwa



N° 3354 - Jeudi 25 Octobre 2018 LE COURRIER DE KINSHASA INTERNATIONAL | 5

GUINÉE

Les élèves réclament le retour des enseignants titulaires

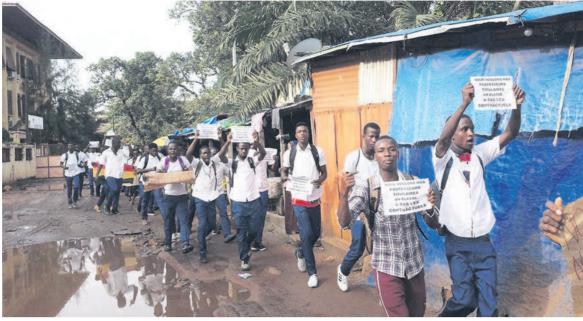
Des centaines d'apprenants sont descendus, le 22 octobre, dans les rues de Conakry, capitale guinéenne, pour réclamer le retour de leurs professeurs et maîtres titulaires dans les salles de classe, a-t-on constaté dans plusieurs endroits de la ville.

Scandant des slogans hostiles, les élèves en colère réclamaient les enseignants titulaires devant les enseignants contractuels que l'Etat a déployés pour combler le vide provoqué par la grève des enseignants guinéens depuis l'ouverture des écoles.

Depuis le 3 octobre, date retenue pour la reprise des cours dans les écoles du pays, le Syndicat libre des enseignants et chercheurs de Guinée, dirigé par Aboubacar Soumah, a lancé un mouvement de grève illimitée pour réclamer un meilleur traitement salarial pour tous les enseignants en situation de classe, avec la fixation du barème à huit millions de francs guinéens (869 dollars américains), comme salaire de base. Le Premier ministre, Kassory Fofana, n'a pas accepté sous prétexte que le gouvernement a déjà réalisé une augmentation des salaires à hauteur de 40% en 2017 pour tous les enseignants.

Face à ce bras de fer, le gouvernement a ainsi décidé de recruter et de déployer des enseignants contractuels dans imminent de leurs enseignants titulaires avec lesquels ils se comprennent mieux.

« Les enseignants contractuels ne sont pas à la hauteur ciale (13e année), l'absence des professeurs titulaires risque de provoquer une perturbation dans la maîtrise des programmes scolaires.



Le débrayage de ces élèves se déroule sans incident et les forces l'ordre essayaient de convaincre les manifestants de rentrer à la maison. (DR)

les écoles afin de combler le vide laissé par les professeurs en classe, surtout pour les examens », a confié un élève gréviste du lycée Donka, dans

« Les enseignants contractuels ne sont

pas à la hauteur en classe, surtout pour les examens »

titulaires en grève. Les élèves récusent en réclamant le retour la commune de Dixinn. Pour l'élève A.D. Camara, en classe de terminale science so« Si les négociations ne parviennent pas à faire revenir les formateurs titulaires dans les classes, les élèves risquent de rater l'essentiel des cours préétablis dans les programmes de formation annuelle », a expliqué A.D Camara, avant de souhaiter un dénouement heureux de la grève des enseignants.

Par ailleurs, dans un communiqué du Premier ministre publié

le 22 octobre, le gouvernement guinéen a tenté de rassurer les parents, les élèves et les enseignants que « des dispositions en termes de sécurisation des concessions scolaires et de mobilisation des enseignants ont été prises pour assurer l'effectivité des cours ».

Il a réitéré une fois de plus son « appel aux parents, aux élèves et aux enseignants encore réticents, pour une reprise effective des cours dès le lundi 22 octobre »,tout en exhortant la communauté éducative à œuvrer à ses côtés pour sensibiliser chacun des acteurs afin que l'avenir des enfants ne soit pas compromis par une année blanche.

« Le gouvernement met en garde tout fauteur de troubles appréhendé aux alentours des écoles, qu'il devra répondre de ses actes devant la justice », a indiqué le Premier ministre dans le communiqué. Pour ce faire, il a invité les inspecteurs régionaux, les directeurs préfectoraux et communaux de l'éducation ainsi que les directeurs d'école et chefs d'établissement publics et privés à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer aux enfants leur droit à l'éducation dans la quiétude.

LIBERIA

Réouverture d'une enquête sur le viol de filles par les membres d'une ONG américaine

Le responsable de l'ONG More Than Me est accusé de viols en série sur des filles dont il s'occupait dans le pays.

L'affaire qui date de 2013 a été révélée par un site d'investigation américain. Le magazine américain «Time» fait des révélations sur le scandale des abus sexuels en série à Monrovia, en reprenant l'enquête menée par le site d'investigation «ProPublica» qui met en cause l'ONG américaine More Than Me. Fondée en 2008, elle s'était donné pour mission de sauver les filles des rues, les plus exposées à l'exploitation sexuelle. Son action se concentre principalement dans le bidonville de West Point à Monrovia, la capitale libérienne. Les filles les plus vulnérables étaient repérées par le cofondateur de l'ONG, le Libérien Macintoch Johnson, pour être scolarisées. Malheureusement, l'école était devenue un lieu de châtiment, où plusieurs filles vont être abusées sexuellement par celui qui était censé les protéger.

Macintoch Johnson sera dénoncé par certaines de ses victimes. Son procès sera ouvert en 2015. Dix filles témoigneront de leurs viols alors qu'elles n'avaient que dix an, sans qu'elles soient prises au sérieux. Le procédé sera suspendu. En 2016, on apprendra le décès de l'agresseur présumé, des suites du sida, dont il aurait contaminé ses victimes. Un journaliste, Finlay Young du «ProPublica», qui a vécu à Monrovia à la même période, relate l'affaire et dénonce le silence, voire même les dissimulations, de l'Américaine Katie Meyler et de son ONG, poussant à une nouvelle enquête judiciaire. Pour la première fois, l'ONG américaine va reconnaître les viols sur les filles dont elle avait la charge. More Than Me a présenté ses excuses et s'est engagée à proposer des tests de dépistage du sida aux filles de l'école. Le gouvernement libérien qui " prend très au sérieux les agressions sexuelles» vient d'ouvrir une nouvelle enquête. More Than Me a créé dix-neuf écoles au Liberia qui ont accueilli quelque quatre mille élèves.

Noël Ndong

BURUNDI

Le FNL demande la révision du procès de feu le président Melchior Ndadaye

Les cérémonies de commémoration du 25° anniversaire de l'assassinat, le 21 octobre 1993, du président Melchior Ndadaye, ont eu lieu le 22 octobre, cette date étant tombée un dimanche cette année.



Feu le président Melchior Ndadaye

Le parti FNL (Forces nationales de libération) de Jacques Bigirimana, qui qualifie de mascarade le procès des assassins et commanditaires du meurtre du président, en a profité pour demander un nouveau procès plus crédible. « Le FNL, constatant (...) que les gouvernements Ntibantunganya, Buyoya et Ndayizeye ne sont pas parvenus à organiser un procès

crédible, pour des raisons qui leur sont propres, demande au gouvernement actuel de rectifier (le tir) et de rouvrir ce procès' », a déclaré le président du FNL, Jacques Bigirimana. Il a ajouté que son parti se réservait le droit de se porter partie civile tout en comptant sur la non prescription en la matière, un tel crime ne pouvant rester impuni, a-t-il dit. Il a lancé à cet effet un appel à toute personne qui pourrait fournir de nouveaux éléments ou témoignages inédits de se manifester afin de contribuer au triomphe de la vérité sur ce dossier

Le président du FNL a indiqué que cette demande de révision du procès n'avait aucune visée politique, affirmant que le procès ayant eu lieu sous les régimes des présidents Sylvestre Ntibantunganya, Pierre Buyoya et Domitien Ndayizeye, « avait été organisé dans un contexte qui ne pouvait pas garantir un procès crédible ».

Pour Jacques Bigirimana, « ce que le haut commandement de l'armée a fait au président de la République (Melchior Ndadaye, ndlr) constitue une très haute trahison qui ne saurait être imputée aux simples exécutants que sont les pauvres soldats présentés comme les putschistes par la justice de l'époque, manifestement aux ordres des mêmes putschistes ».

CAMEROUN

Paul Biya remercie la confiance renouvelée de ses compatriotes

Le président réélu a exprimé, le soir du 22 octobre, sa gratitude aux Camerounais après une victoire écrasante avec 71,28% des voix.

« Chers compatriotes du Cameroun et de la diaspora, merci de m'avoir renouvelé votre confiance aussi massivement », a indiqué Paul Biya sur sa page Twitter.

« Rassemblons-nous à présent pour relever, ensemble, les défis qui nous interpellent pour un Cameroun encore plus uni, stable et prospère », a-t-il poursuivi.

Le candidat du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), Maurice Kamto, s'est classé deuxième avec 14,23% des voix, alors que Joshua Osih du Front social démocrate (SDF), première force d'opposition du pays, n'a remporté que 3,35% des voix pour occuper la quatrième place parmi les neuf candidats.

Ces résultats pourraient entraîner un bouleversement au sein de l'opposition camerounaise, a indiqué à Xinhua Michaël Nyugap, professeur en sciences politiques à l'Université de Douala

« Cela signifie qu'il (Maurice Kamto) serait le leader émergent de l'opposition camerounaise », a déclaré Micahaël Nyugap. Souvent appelé le « Macron camerounais », le plus jeune candidat Cabral Libii (38 ans) a engrangé 6,28% des suffrages en se classant troisième.

C'est un message clair d'une population jeune et active qui aspire au changement, a déclaré le professeur Nyugap.

Selon les statistiques officielles, 3 590 681 votants sur les 6 667 754 inscrits se sont rendus aux urnes, pour un taux de participation de 53,85%, contre 65,82% en 2011 et 82,83% en 2004.

La participation était mineure en zone anglophone où moins de 10% d'électeurs inscrits ont voté face aux menaces des sécessionnistes armés de perturber le scrutin.

Selon des observateurs, cette massive abstention au foyer du SDF, ainsi que le retrait de candidature du leader charismatique John Fru Ndi, lors des primaires du parti, étaient à l'origine de la chute du soutien exprimé au SDF.

Le 22 octobre, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), parti



au pouvoir dont Paul Biya est président national et candidat présidentiel automatique, a organisé des célébrations dans les grandes villes, notamment la capitale politique Yaoundé et la capitale économique Douala. « Notre candidat est encore une fois le champion. Nous sommes ici pour célébrer une victoire bien méritée et appeler les Camerounais à soutenir encore plus Paul Biya alors qu'il fait du Cameroun un pays émergent », a indi-

qué à Xinhua, à Yaoundé, Serge Eloundou, un responsable du RDPC.

Alors que les célébrations se poursuivaient, la sécurité a été renforcée dans les principales villes du pays, selon des résidents locaux joints par Xinhua. « Parmi les neuf candidats en compétition, le peuple camerounais a choisi "la force de l'expérience" », s'est félicité, à Yaoundé, lors des célébrations, Jean Nkuete, secrétaire général du RDPC, faisant réfé-

rence au slogan de campagne de Paul Biya.

« Ne dure pas au pouvoir qui veut, mais qui peut », avait déclaré Paul Biya à la presse en 2015. Agé de 85 ans, il assure la magistrature suprême depuis près de trente-six ans.

A l'issue du vote du 7 octobre, Cabral Libii, avec Maurice Kamto et Joshua Osih ainsi que plusieurs d'autres requérants ont demandé au Conseil constitutionnel d'annuler le scrutin en raison de fraudes électorales qu'ils ont cru constater.

Les dix-huit pétitions postélectorales ont été rejetées par le Conseil constitutionnel, composé de onze juges nominés par le président Biya.

Au jour des résultats, le président de l'instance suprême de justice camerounaise, Clément Atangana, a indiqué que les élections ont été « libres, transparentes, paisibles et crédibles » et le Conseil constitutionnel, qui surveille la régularité du scrutin, en est « satisfait ». Selon la loi électorale, aucun recours n'est admissible après la proclamation des résultats, à l'issue de laquelle Paul Biya doit prêter serment dans un délai maximum de quinze jours.

Xinhua

SANTÉ COMMUNAUTAIRE

L'ONG Santé vie initie une campagne de soins gratuits

L'opération a démarré le 24 octobre, au Centre de santé intégré Foyer social, dans l'arrondissement 3 Poto-Poto, en collaboration avec l'Association des jeunes maliens du Congo.

Lancée par le député de Poto-Poto 3, Ferréol Gassackys, la campagne de soins gratuits, première du genre, s'adresse aux personnes de tous âges. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de personnes d'avoir accès gratuitement aux soins. « Jusqu'à samedi prochain, la population va avoir droit aux soins en termes de diabétologie, d'électrocardiogramme, des écographies, de glycémie, de tension et de consultations pour diverses maladies. Je pense que c'est un bien pour elle », a –t-il souligné. Et d'ajouter : « Quoi de plus naturel que d'apporter notre contribution, notre soutien à ce genre d'initiative. Poto-Poto, c'est un arrondissement cosmopolite et qui doit mieux illustrer le mieux vivre ensemble. C'est pourquoi, l'Association des jeunes maliens du Congo a répondu avec enthousiasme à ce rendez-vous ».

Une des bénéficiaires de la campagne gratuite des soins a déclaré: « Je suis venue me faire examiner pour voir si je ne suis pas malade. Au final, tout s'est bien passé. Je remercie le président de cette ONG et l'Association des jeunes maliens du Congo, pour avoir initié cette opération, surtout que se pose très souvent un problème d'argent. En effet, les soins coûtent très cher chez nous, ici, au Congo ».

Notons que cette campagne s'inscrit dans le cadre de la politique sociale de l'ONG Santé vie que dirige Kleiz Ebata. En fin de semaine, un documentaire sera projeté au siège du député sur les avortements en milieu jeune.

 $Guillaume\ Ondz\'e$

CENTRAFRIQUE

La Cour pénale spéciale enfin installée

Après une attente de plusieurs mois, la juridiction qui était en pleine construction a pris forme, le 22 octobre, lors d'une session inaugurale à Bangui.

Organisé à la Cour de cassation, l'évènement a marqué le lancement officiel des enquêtes de la Cour pénale spéciale (CPS). Ce tribunal devrait jouer un rôle moteur dans la lutte contre la culture d'impunité qui prévaut dans le pays pour les crimes graves internationaux, en particulier ceux commis contre des civils.

Dans le cadre d'un mandat de cinq ans, renouvelable, la CPS a compétence pour enquêter, instruire et juger les crimes les plus graves commis en République centrafricaine (RCA) depuis 2003. Pour le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en RCA, Parfait Onanga-Anyanga, qui participait à la session inaugurale, il s'agit d'un « jour historique qui marque la fin de l'impunité pour les crimes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité en RCA ». La CPS est un tribunal national composé de plusieurs magistrats et de membres internationaux du personnel judiciaire intégrés à l'institution. Les juges Michel Landry Louanga (Centrafricain) et Emmanuelle Ducos (Française) ont été respectivement élus président et vice-présidente de la

Conformément à son mandat, la Minusca, de concert avec le Programme des Nations unies pour le développement et d'autres partenaires, ont appuyé la mise en place de ce tribunal.

Par ailleurs, la CPS se garde de divulguer sa stratégie de poursuite et d'enquête. Par contre, son principal objectif a été évoqué par Alain Ouaby-Bekaï, le procureur spécial adjoint de cette Cour. « C'est un sentiment de fierté. Pas pour moi seul mais pour le peuple centrafricain. Nous voulons la justice pour les victimes, suite aux graves crimes

qui ont été donc commis dans ce pays. Le président de la République veut la lutte contre l'impunité, qu'il y ait réparation de toutes les victimes et c'est à partir de ces réparations que nous aurons la paix. C'est pourquoi, nous pensons que pour nous, Centrafricains, c'est un grand pas. Un grand pas pour la paix en Centrafrique », a-t-il déclaré.

La CPS installée, les plaignants pourront enfin déposer leurs requêtes qui seront suivies d'enquêtes. Les nombreuses victimes, qui ont longtemps attendu ce moment, n'ont pas caché leur impatience. Du moins, si l'on s'en tient aux propos de Pierre Brunisso, coordinateur du projet conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme. « Nous sommes dans l'attente. Les victimes sont dans l'attente du lancement des premières enquêtes. Nous attendons également la publication des critères de poursuite du procureur qui détermineront sa politique pénale. On attend avec impatience. La justice prend du temps, la mise en place des équipes prend également du temps. C'est néanmoins le moment opportun pour lancer les premières enquêtes », a-t-il estimé.

La CPS était attendue depuis plusieurs mois par les Centrafricains. En RCA, le système judiciaire est aux abois et en pleine reconstruction. Du fait de la guerre civile, bon nombre de Cours de justice ont été détruites et l'instabilité quasi-chronique qui prévaut dans le pays coupe certaines régions de la RCA de l'appareil judiciaire. Signalons que la CPS dispose de cinq ans, à partir du 22 octobre, pour mener à bien sa mission.

Yvette Reine Nzaba

N° 3354 - Jeudi 25 Octobre 2018 LE COURRIER DE KINSHASA INTERNATIONAL | 7

MEURTRE DE JAMAL KHASHOGGI

La pression internationale ne cesse de s'accroître sur Ryad

Trois semaines après le forfait contre le journaliste, Donald Trump a dénoncé, le 24 octobre, l'opération de dissimulation des Saoudiens, alors que son homologue turc, Recep Tayyip Erdogan, a appelé, un jour plus tôt, à punir « toutes les personnes impliquées, des exécutants aux commanditaires », sans cependant citer nommément le prince héritier saoudien, Mohammed ben Salmane, dit « MBS ».

Non satisfait des explications du gouvernement saoudien, le chef de la Maison-Blanche a vivement critiqué l'opération et les États-Unis ont engagé la révocation des visas des Saoudiens impliqués. Donald Trump a affirmé que le prince héritier, avec qui il a dit avoir échangé le 22 octobre, lui avait assuré ne pas être impliqué dans le meurtre du journaliste. « Il a fermement dit qu'il n'avait rien à voir avec cela, c'était à un niveau inférieur », a-t-il déclaré lors d'une réunion avec des chefs militaires.

L'annulation des visas, première décision concrète annoncée par Washington à l'encontre de son allié de longue date, vise vingt et une personnes qui se voient révoquer leur visa ou interdit d'en demander un, a précisé Heather Nauert, la porte-parole du département d'État. « Ces sanctions ne seront pas le dernier mot des États-Unis sur ce dossier », a averti le chef de la diplomatie américaine, Mike Pompeo.

Âgé de 59 ans, Jamal Khashoggi, un éditorialiste qui collaborait avec le «Washington Post», a été tué le 2 octobre dans le consulat de son pays, à Istanbul, où il s'était rendu pour obtenir des documents administratifs en vue de son mariage.

Après avoir nié la mort du journaliste, le gouvernement saoudien a avancé plusieurs versions contradictoires, évoquant notamment une « rixe » ayant mal tourné. Ryad soutient désormais que le journaliste a été tué au cours d'une opération « non autorisée » dont MBS n'était pas informé.

Malgré cela, Donald Trump ne croit pas à la version saoudienne. « Je veux d'abord connaître les faits », a-t-il confié à la presse, avant de dénoncer l'opération elle-même mais aussi, de façon plus surprenante, la manière dont elle a ensuite été dissimulée. « Ils avaient un très mauvais projet à l'origine, il a été très mal exécuté et l'opération de dissimulation a été l'une des pires de l'histoire des opérations de dissimulation », a-t-il déclaré depuis le Bureau ovale. Le meurtre et sa dissimulation sont, d'après lui, « un

Restant évasif sur d'éventuelles décisions à venir, le locataire de la Maison-Blanche a pris soin de souligner combien Ryad était un « excellent allié » de Washington depuis des décennies et a rappelé que le royaume sunnite était « l'un des principaux investisseurs aux Etats-Unis ». Donald Trump a précisé devoir rencontrer, le 24 octobre, des responsables s'étant rendus sur place. La présentation des événements faite par Ryad a été accueillie avec un immense scepticisme à travers le monde. « Les explications fournies laissent de nombreuses questions sans réponse », ont ainsi jugé les ministres des Affaires étrangères du G7. Dans un discours le 23 octobre,

ainsi dit que les agents saoudiens avaient effectué des repérages dans une forêt près d'Istanbul et dans une ville du nord-ouest de la Turquie avant le meurtre, suggérant qu'ils cherchaient un lieu où cacher le corps.

En outre, le circuit de vidéosurveillance du consulat avait été « désactivé » le matin du meurtre, a poursuivi le président turc, confirmant des informations publiées ces derniers jours par les médias de son pays.

Recep Tayipp Erdogan s'est ef-

forcé de donner des détails sur

les préparatifs des tueurs afin

d'accréditer la thèse d'une opéra-

tion soigneusement préparée. Il a

Recep Tayipp Erdogan n'a ce-

pendant mentionné, à aucun moment, les éventuels enregistrements audio ou vidéo dont la presse et certains responsables turcs font état depuis le début de l'enquête.

Le président turc, dont le pays entretient des relations complexes avec l'Arabie saoudite, un rival diplomatique mais aussi un important partenaire économique, a paru soucieux d'épargner le roi Salmane, se disant « confiant » dans le fait que ce dernier coopérerait avec la Turquie dans l'enquête.

Pour Soner Cagaptay, chercheur au Washington institute of near east policy, Recep Tayipp Erdogan « ne veut pas d'une rupture avec le roi saoudien » et entend « donner une chance supplémentaire aux efforts » de médiation de Washington.

L'intervention du président turc a eu lieu quelques heures après l'ouverture à Ryad d'un forum international sur l'investissement, marqué par des désistements en cascade de dirigeants étrangers et chefs d'entreprise, dans la tourmente de l'affaire Khashoggi. À la veille de ce forum, le prince ben Salmane a reçu à Ryad le secrétaire américain au Trésor, Steven Mnuchin, en tournée dans la région mais qui a renoncé à participer à la conférence après le meurtre du journaliste.

Nestor N'Gampoula et l'AFP



Jamal Khashoggi

CENTRAFRIQUE

Les Occidentaux dénoncent à l'ONU le rôle joué par la Russie

A trois semaines du renouvellement du mandat de la Mission des Nations unies dans le pays (Minusca), de vives tensions ont opposé, le 23 octobre, lors d'une réunion du Conseil de sécurité, les pays qui soutiennent la primauté de l'Initiative africaine de paix et ceux favorables à la médiation russe.

« Il est fondamental d'éviter les initiatives parallèles sources de confusion et de veiller à la bonne coordination de tous les partenaires de la RCA, en soutien de l'initiative africaine. C'est une condition du succès », a insisté l'ambassadeur français, François Delattre. « Il faut travailler collectivement à une solution politique en Centrafrique et œuvrer de bonne foi », a, quant à lui, déclaré le représentant adjoint américain.

présentant adjoint américain. Les débats ont achoppé sur le sujet, poussant les Européens à réaffirmer leur position, selon laquelle, la Russie ne devrait pas étendre son influence en Centrafrique. Pour ce faire, ils ont plaidé pour le renforcement des structures de l'Etat et la primauté de l'Initiative africaine de paix. « La Russie doit pouvoir y participer pour éviter que le dialogue qu'elle a déjà engagé avec les groupes armés ne court-circuitent les efforts déjà entrepris », a défendu l'International Crisis Group.

En septembre dernier, lors d'une conférence de presse en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, avait déjà averti que son pays ne souhaite « aucune alternative » à l'initiative de paix menée par l'Union africaine à Bangui. Le chef de la diplomatie française avait lancé cette mise en garde d'autant que Moscou tente depuis quelque temps d'initier un pro-

« Il n'y a aucune alternative ni souhaitable ni susceptible de réussir (...). L'initiative de paix portée par l'Union africaine pose le seul cadre crédible et approuvé par l'ensemble de la communauté internationale à une sortie de crise durable (...). Celle-ci passe par le désarmement des groupes armés et la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire » cessus concurrent avec celui de l'organisation continentale.
« Il n'y a aucune alternative

ni souhaitable ni susceptible de réussir (...). L'initiative de paix portée par l'Union africaine pose le seul cadre crédible et approuvé par l'ensemble de la communauté internationale à une sortie de crise durable (...). Celle-ci passe par le désarmement des groupes armés et la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire », avait déclaré Jean-Yves Le Drian.

D'après des sources concordantes, la Russie est de plus en plus présente diplomatiquement et militairement, ainsi que « par mercenaires interposés » en Centrafrique. A ce jour, plus personne n'ignore qu'outre l'appui à l'armée, Moscou s'est ingéré dans la complexe médiation avec les groupes armés qui contrôlent la majorité du territoire, organisant, fin août, une rencontre à Khartoum, au Sou-

dan, entre différents groupes en parallèle de la médiation officielle menée par l'organisation panafricaine. Pourtant, les dirigeants du pays ont déclaré soutenir la médiation de l'Union africaine qui tente, depuis juillet 2017, de faire asseoir autour de la table de négociations les groupes armés et les autorités gouvernementales.

Les mêmes sources sus-évoquées relèvent que cinq officiers militaires et cent soixantedix instructeurs civils russes étaient arrivés à Bangui, où ils ont aidé au redéploiement de soldats centrafricains hors de la capitale. Loin de s'arrêter là, la Russie a livré des armes à l'armée nationale après avoir obtenu une exemption à l'embargo des Nations unies, précise-t-on. Notons que la situation sécuritaire reste très fragile en Centrafrique en raison des violences perpétrées par des groupes armés rivaux.

N.N'G.

MATIÈRES PREMIÈRES

La consommation mondiale devrait doubler d'ici à 2060

Les besoins à l'échelle de la planète atteindraient cent soixante-sept milliards de tonnes en 2060 contre quatre-vingt-dix milliards aujourd'hui, selon une étude publiée, le 22 octobre, par l'Organisation pour le développement et la coopération économiques (OCDE).

Le rapport, intitulé «Perspectives mondiales des ressources matérielles à l'horizon 2060», souligne que la consommation des matières premières à l'échelle de la planète représenterait, dans une quarantaine d'années, l'équivalent de quarante-cinq kilogrammes par jour et par personne. La population de la planète se hissant à dix milliards de personnes et le revenu moyen par habitant s'élevant, à l'échelle mondiale, pour rejoindre celui de l'OCDE aujourd'hui (quarante mille dollars américains). Fait notable, le rapport de l'OCDE table également sur une « stabilisation de la demande en Chine et dans les autres économies émergentes, le boom des infrastructures y touchant à sa fin ». La hausse de la consommation devrait soutenir « l'expansion de l'économie mondiale et l'élévation des niveaux de vie ». Mais l'extraction et l'usage des matières premières exerceront une « pression sans égale » sur l'environnement. « Si aucune action concrète n'est prise pour relever ces défis, l'accroissement de l'extraction et du traitement de matières premières telles que la biomasse, les combustibles fossiles, les métaux et les minerais non métalliques, viendra aggraver la pollution de l'air, de l'eau et des sols, et concourir notablement au changement climatique », préviennent les auteurs de l'étude. Et d'ajouter : « La diminution progressive des activités manufacturières au profit des activités de services et l'amélioration permanente de l'efficience de l'industrie, qui limitent la consommation de ressources par unité de PIB, ne l'empêcheront pas ».

« La diminution progressive des activités manufacturières au profit des activités de services et l'amélioration permanente de l'efficience de l'industrie, qui limitent la consommation de ressources par unité de PIB, ne l'empêcheront pas ».

Présenté au Forum mondial sur l'économie circulaire, à Yokohama (Japon), par Masamichi Kono, secrétaire général adjoint de l'OCDE, l'aperçu du rapport indique que c'est l'utilisation de minéraux,

notamment de matériaux de construction et de métaux, qui augmentera le plus, en particulier dans les économies en développement en forte croissance. Le secteur du recyclage, qui représente aujourd'hui un dixième du poids du secteur minier dans le produit intérieur brut (PIB), devrait gagner en compétitivité et se développer mais il continuera de peser beaucoup moins lourd que les activités d'extraction de matières premières, indique le document.

Il ressort de l'analyse présentée dans le rapport au sujet de l'impact sur l'environnement mondial de l'extraction et de la production de sept métaux (fer, aluminium, cuivre, zinc, plomb, nickel et manganèse) et de matériaux de construction (béton, sable et graviers), que les effets sont importants dans les domaines comme l'acidification, la pollution de l'air et de l'eau, le changement climatique, la demande d'énergie, la santé humaine ainsi que la toxicité de l'eau et des sols. D'après les estimations, l'extraction, la combustion de combustibles fossiles et la production de fer, d'acier et de matériaux de construction sont d'ores et déjà responsables d'une grande partie de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre. En l'absence de nouvelles mesures de réduction, l'ensemble des émissions imputables à la gestion des matières passera, selon le rapport, de vingt-huit à cinquante milliards de tonnes d'équivalent CO2 d'ici à 2060.

 $Josiane\, Mambou\, Loukoula$

CONGO-HYDROCARBURES

De «bonnes nouvelles» pour le champ pétrolier Moho-Nord

« Nous avons de bonnes nouvelles, puisque notre nouveau projet récemment entré en production Moho-Nord, produit au-delà de deux cent mille barils par jour », a expliqué le directeur général de Total E&P Congo, le 24 octobre à Brazzaville, au sortir d'une audience avec le président de la République, Denis Sassou N'Guesso.

A la tête de Total E&P Congo depuis quelques mois, Martin Deffontaines a souhaité présenter au chef de l'Etat le point de la relation entre sa société et le Congo. « Je suis arrivé depuis quelques mois maintenant en tant que directeur général de Total E&P Congo. Il était de bon aloi que je vienne faire un état des lieux avec son Excellence, monsieur le président de la République », a -t-il déclaré à la presse.

Selon son directeur général, Total E&P Congo se porte bien, à l'instar de ses activités pétrolières qu'il qualifie de positives et même satisfaisantes. « La production va bien, nous avons de bonnes nouvelles, puisque notre nouveau projet récemment entré en production Moho-Nord, produit au-delà de deux cent mille barils par jour. C'est une très belle performance. Les perspectives sont positives, les ressources du Congo n'ont encore pas dit leur dernier mot. Nous sommes très positifs sur le futur », a conclu Martin Deffontaines.

Les Dépêches de Brazzaville

NÉCROLOGIE



Les enfants Morlende ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur père, le général de division Jean Jacques Morlende Ayaogningat, survenu le 15 octobre 2018, à 18h30 à Paris (France) des suites d'une longue maladie. La veillée mortuaire se tient au n° 4, rue Tsiémé, Nkombo (vers le marché). La date d'inhumation sera communiquée ultérieurement.

CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle Moussala Angelya Samira, je désire être appelée désormais Ibara Angelya Samira.

Un délai de trois mois est accordé à tous ceux qui sont contre cette initiative pour faire opposition.



PAIX ET DÉVELOPPEMENT

L'ONU demande au monde de relever les défis

Une fois de plus, l'appel du secrétaire général des Nations unies a été réitéré à Brazzaville, le 24 octobre, lors d'une cérémonie marquant le 73° anniversaire de cette organisation.

Dans la salle archicomble du ministère des Affaires étrangères, la célébration de la journée des Nations unies a été marquée par la projection d'un film documentaire intitulé «Le système des Nations unies accompagne le Congo3, retracant la coopération entre le Congo et les agences onusienneS, à travers des initiatives diverses. Dans son message lu par le coordonnateur résident du système des Nations unies au Congo, Anthony Ohemeng-Boamah, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a exhorté tous ceux qui œuvrent pour les Nations unies « à ne jamais baisser les bras » dans les efforts qu'ils déploient pour relever les défis auxquels le monde

En dépit des aléas et des obstacles ainsi que des inégalités croissantes, le secrétaire général de l'ONU pense que « le respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine est une condition indispensable à la paix ». Il a, en outre, mis l'accent sur la volonté de l'organisation de mettre en œuvre l'action contre le réchauffement climatique, de lutter pour les droits de l'homme et la vie pacifique dont tout le monde mérite de profiter. « En cette Journée des Nations unies, réaffirmons notre engagement à rétablir la confiance, à sauver notre planète, à ne laisser personne de côté, à défendre la dignité de chacun et de tous en tant que Nations unies », a lancé Antonio Guterres

Mettre fin aux inégalités...

Pour le coordonnateur résident du système des Nations unies, les défis pour lesquels le secrétaire général interpelle le monde à maintenir la persévérance trouvent leur reflet dans le contexte de la République du Congo. « Il s'agit des défis liés à l'atteinte des objectifs de développement durable », a indiqué Anthony Ohemeng-Boamah, relevant le fait qu'en dépit de tous les efforts engagés par le gouvernement congolais et ses partenaires pour lutter contre la pauvreté, les inégalités demeurent. « Des franges de la population congolaise sont encore en marge du processus de développement. Il en est ainsi de la population autochtone et rurale, des personnes han-



Exécution d'un geste pour la paix

dicapées, des réfugiés et des déplacés internes. Le gouvernement et le système des Nations unies vont renforcer leur partenariat pour permettre au prochain cadre de coopération de servir de levier pour l'atteinte des objectifs de développement durable », a-t-il déclaré.

Parlant des changements climatiques qui, selon lui, constituent un enjeu majeur pour ce pays du bassin du Congo, le coordonnateur résident du système des Nations a apprécié le leadership du Congo « qui prend des initiatives pour préserver ce deuxième poumon de la planète ». Anthony Ohemeng-Boamah a assuré: « Il en est ainsi du lancement du fonds bleu qui crée des synergies avec les actions du fonds vert lancé au niveau mondial. L'accompagnement du système des Nations unies se fera sans relâche », a assuré Anthony Ohemeng-Boamah.

Sur les questions liées à la sécurité, il a salué l'accord de paix de Kinkala signé en décembre 2017 pour la pacification du département du Pool. Toutefois, il est impérieux, a-t-il estimé, de « poursuivre les efforts de désarmement, la démobilisation et la réintégration des mil-

liers d'ex-combattants suivant les normes internationalement reconnues ».

Même si beaucoup reste à faire à l'échelle de la planète, le gouvernement du Congo, représenté par le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, a, de son côté, souligné des succès remportés par l'ONU depuis sa création, notamment dans le domaine de la paix, des droits de l'Homme et du développement. « La confiance en la gouvernance mondiale est fragilisée par les conflits armés, le terrorisme aveugle, l'extrémisme violent, les changements climatiques, la famine et des maladies de toutes sortes. L'ordre mondial est presque chaotique. Les principes démocratiques sont pris en otage et le multilatéralisme menacé. Face à ce tableau peu élogieux, l'ONU doit pleinement jouer son rôle de leadership sur tous les fronts, en soutenant le système multilatéral reformé, redynamisé et renforcé », a déclaré le ministre de l'Intérieur. Depuis la fondation de l'ONU, a-t-il rappelé, le monde a profondément changé certes, « Cependant, la paix et la sécurité ne règnent pas partout ». Pour y parvenir, Raymond Zéphirin Mboulou a appelé à redoubler d'effort « afin de bâtir un monde plus juste, pacifique, prospère, un monde plus souvent ouvert sur la diversité et la tolérance réciproque afin de raviver les valeurs porter par les pairs fondateurs de notre organisation », a-t-il poursuivi, ajoutant: « Il nous faut œuvrer pour l'instauration d'un monde international fondé sur le respect mutuel, la compréhension et la conciliation. Le gouvernement congolais plaide sans équivoque en faveur du multilatéralisme. » En outre, il a remercié tous les partenaires pour « leur engagement et leur abnégation en faveur d'un monde plus juste, épris de paix et de justice ». À la fin de la cérémonie, tout le monde a été invité à exécuter un geste de convivialité pour la paix. Signalons que la journée des Nations unies commémore l'anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations unies en 1945. Avec la ratification de ce document fondateur par la majorité de ses signataires, y compris par les membres permanents du Conseil de sécurité, les Nations unies ont officiellement pris naissance.

 ${\it Yvette\,Reine\,Nzaba}$

Vous venez de perdre un être cher et vous souhaitez utiliser notre quotidien pour le faire savoir à vos proches



Une équipe de professionnels est à votre disposition

Tél: +242 05 532 0109 E-mail.: regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

84, bd Denis Sassou N'Guesso Immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les responsables des collectivités actualisent leurs connaissances

Le ministère de l'Intérieur et de la décentralisation a ouvert, le 24 octobre à Brazzaville, une session de formation spéciale au profit des préfets, maires et autres responsables pour une meilleure gestion de leurs entités administratives.

Le séminaire de formation se tient sur le thème «Promouvoir la gouvernance des territoires, le développement économique local et la coopération décentralisée pour garantir l'efficacité de l'action publique au niveau local». Il réunit les préfets de département, les présidents des conseils départementaux et municipaux, les administrateurs-maires d'arrondissement, les maires des communautés urbaines et les élus locaux.

Jusqu'au 26 octobre, ces acteurs et gestionnaires des collectivités locales vont, à travers onze exposés qui seront animées par des experts congolais et ceux venus de France, actualiser leurs connaissances en la matière afin de bien assurer la décentralisation et le développement local au Congo. Parmi les sous-thèmes à développer, on note, entre autres, «Développement local et animation du territoire: concepts, principes, enjeux, mécanismes et outils de mise en œuvre. Mobilisation des ressources et financement du dé-



Une vue des participants lors de la cérémonie d'ouverture/Adiac

veloppement local, comment s'y prendre?»; «La fonction de l'élu local: bâtir sa vision et réussir son pari. Comment s'y prendre, quels en sont les exigences à observer pour réussir? «.

D'autres sous-thèmes bien ciblés y seront aussi développées, notamment «Le préfet de tutelle ou de légalité : la réalité, les freins et les clés du succès»; «Le préfet du département et ses missions: assurer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services de l'État et de l'action publique. Quelle approche pour promouvoir la meilleure qualité du service, ainsi que le développement intégral et harmonieux de la circonscription adminis-

trative territoriale?».

Ouvrant les travaux, le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, a indiqué que ce séminaire s'inscrivait dans la dynamique de développement des collectivités locales congolaises. « Le séminaire qui s'ouvre aujourd'hui devrait permettre de trouver

des ressorts supplémentaires afin d'impulser la dynamique nouvelle de nos entités, gage du développement de notre pays. Il sera un haut moment d'échange, de partage, de discussions sur notre volonté et nos ambitions », a-t-il signifié.

Firmin Oyé



N° 3354 - Jeudi 25 Octobre 2018 LE COURRIER DE KINSHASA RC/BRAZZAVILLE | 11

CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET MUNICIPAL DE BRAZZAVILLE

Huit affaires en examen

La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée locale a été ouverte par son président et maire de la ville, Christian Roger Okemba, le 24 octobre.

Au total, huit affaires dont cinq liées aux questions des finances municipales et une seule au volet socio-culturel seront examinées au cours de cette session extraordinaire, a expliqué le premier secrétaire du conseil, Emma Clesh Atipo Ngapi, dans son mot de présentation de la session.

Le premier secrétaire a indiqué que ces affaires sont le projet de délibération portant règlement du budget supplémentaire de la commune de Brazzaville exercice 2017; le projet de délibération portant examen et adoption du budget supplémentaire de la commune de Brazzaville 2018; le projet de délibération fixant les taux de location des bureaux, salles de réunions, restaurants et de stockage inclus dans l'immeuble dit « Tours jumelles de Brazzaville », sis avenue Amilcar-Cabral, au centre-ville.

Au cours de ces travaux, les conseillers examineront également le projet de délibération portant débaptisation en Place Youri- Alexeïevith-Gagarine de l'espace dit Centre culturelle Russe, également sur l'avenue Amicar-Cabral.

Quant au volet socio-culturel, a poursuivi Emma Clesh Atipo Ngapi, le débat portera sur le projet de délibération portant approbation de l'accord de partenariat entre la commune de Brazzaville et la mutuelle de santé Terre des rois.

Le président du conseil, Christian Roger Okemba, a annoncé les actions futures qui nécessitent, selon lui, une cohésion entre les membres du bureau. Il a invité les conseillers à plus de responsabilité et à la réflexion car, a-t-il dit, ils ont la mission de rendre la ville capitale plus accueillante et attractive sur le



plan touristique et environnemental, en vue d'améliorer les conditions de bien-être de la population. « Dans cette action commune de dialogue social, nous sommes appelés, de manière permanente et commune, à nous imposer afin que nous remportions chaque

année les effets attendus par les citoyens », a fait savoir le maire.

Christian Roger Okemba a, par ailleurs, émis le souhait aux conseillers de relever le défi pour le développement durable et la modernisation de la ville soumise aux problèmes d'érosions, à la malnutrition, la vie Une vue des conseillers/Adiac chère et aux problèmes économiques aggravés par la crise financière, etc.

Notons que parmi les actions menées, le maire de Brazzaville a cité le cimetière moderne à Kintélé, la construction des toilettes publiques et bien d'autres.

Lydie Gisèle Oko

VIE DES INSTITUTIONS

Les sages disponibles pour assumer leurs nouvelles missions constitutionnelles

Dans un message de remerciements adressé au président de la République, le 23 octobre, le Haut conseil national des sages du Congo a, entre autres, salué la confirmation de son président et ses membres au sein du Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles.



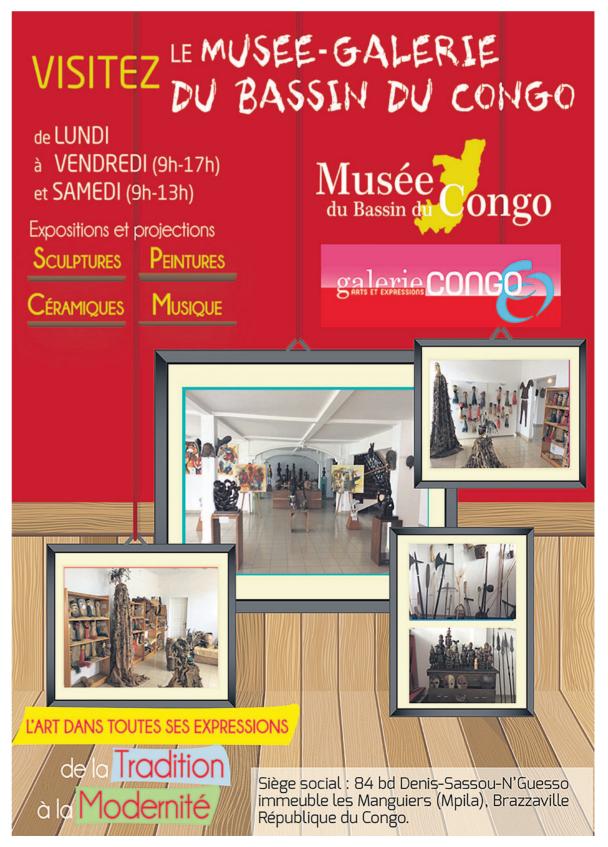
Les membres du Haut conseil national des sages du Congo, réunis sous la direction de Jean Marie Ewengué/Adiac

Par décret 2018-305 du 9 août 2018, le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, a nommé le président du Haut conseil national des sages du Congo, Jean Marie Ewengué, comme secrétaire permanent du Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles. Outre le président, les membres du bureau exécutif national du Haut conseil national des sages du Congo et les présidents départementaux des sages ont été retenus comme membres de droit.

« Cette élévation du Haut conseil national des sages du Congo confirme le rôle et la place des sages, dans les institutions constitutionnelles de la Nouvelle République, particulièrement à travers le Conseil consultatif des sages et des notabilités tradition-nelles voué à émettre des avis sur la gouvernance démocratique, culturelle et sociale de l'Etat, aussi faire au gouvernement des suggestions pouvant contribuer à une gestion politique solidaire », a déclaré Jean Marie Ewengué qui a lu le message.

Les sages du Congo ont, par ailleurs, exprimé au chef de l'Etat leur profonde gratitude et lui ont rassuré de leur disponibilité à assumer leurs nouvelles missions constitutionnelles. Notons que le Haut conseil national des sages du Congo avait été créé en assemblée générale constitutive en octobre 2012.

 ${\it Parfait~Wilfried~Douniama}$



TÉLÉPHONIE MOBILE

Démantèlement d'un réseau frauduleux à Brazzaville

L'Agence de régulation des postes et communications électroniques (Arpce) et les services de la Gendarmerie nationale ont mis la main, le week-end dernier, sur d'opérateurs frauduleux opérant dans la ville capitale sous le spectre des appels internationaux entrants.

Deux hommes et deux femmes, tous de nationalité congolaise, sont dans le filet de la gendarmerie, pris en flagrant délit sur des opérations de la téléphonie prohibée par l'Arpce. Trois jours ont suffi aux spécialistes de l'autorité de régulation pour localiser le site des fraudeurs, installé à Nkombo, au nord de Brazzaville.

Un Sim box de seize ports, un Modem ZTE et un autre Huawei de Congo Télécom, un stabilisateur, trois téléphones portables et un ordinateur portable, sont, entre autres, les outils saisis par la gendarmerie.

« Grâce à nos appareils, nous faisons une veille minutieuse sur l'ensemble du trafic téléphonique, sur le territoire national. Ces équipements pour lesquels le régulateur investit des moyens colossaux nous permettent de détecter, de manière précise, la localisation d'un réseau frauduleux », a souligné, le 24 octobre, Marc Sakala, directeur des Réseaux et services de communication électroniques par intérim de l'Arpce qui a fait le point sur l'opération.

Ces opérations frauduleuses ont plusieurs conséquences sur l'écosystème du marché de la téléphonie mobile. Si les victimes immédiates sont les opérateurs, ce genre de fraude, a souligné Marc Sakala, impose des manques à gagner qui se chiffrent en millions de francs CFA. D'après ses explications, une minute d'appel international revient à 170 francs alors qu'il arrive que ces fraudeurs totalisent jusqu'à des milliers de minutes d'appels. Un vrai pactole qui plombe le business de la téléphonie mobile classique déjà évincé par les nouveaux sys-



Marc Sakala devant la presse à l'Arpce

tèmes de communications électroniques. La démarche empruntée par les fraudeurs n'est pas simple. Ingénieur télécom et agent assermenté de l'Arpce, Dorcia Koundoulou a apporté des explications techniques. «Lorsqu'un appel international tombe sur un réseau local, le carrier (le transporteur d'appel) paye un droit à l'opérateur local, qui termine cet appel. Les fraudeurs, à l'aide d'appareils appropriés, notamment des Sim box, interceptent ces appels et les font suivre via des numéros locaux. L'opérateur auquel est abonné le destinataire dudit appel le traite comme un appel local. Cela fait que le dû à verser à l'opérateur par le transporteur d'appels est capté par les fraudeurs », a-t-elle fait savoir. Voilà que tout est clair sur le sujet. Cependant, l'Arpce et la gendarmerie poursuivent les investigations afin d'interpeller toutes les personnes impliquées dans cette affaire. « La gendarmerie nous a promis que tout individu impliqué sera mis hors d'état de nuire. Elle s'assurera qu'il soit pénalisé de manière proportionnelle aux préjudices causés au secteur des communications électroniques au Congo », a précisé Jean Célestin Endoké, directeur des Affaires juridiques et internationales de l'Arpce.

Les opérations de démantèlement rentrent dans le cadre des missions ordinaires du régulateur qui sont, entre autres, de protéger et garantir à la fois les intérêts de l'Etat, des usagers et des opérateurs. Ce énième démantèlement à Brazzaville intervient juste quelques semaines après celui d'un autre réseau frauduleux à Pointe-Noire, constitué d'étrangers dont un sujet ukrainien.

Pour l'Arpce, la résurgence des réseaux téléphoniques frauduleux relance la nécessité de l'identification au préalable de tout acquéreur de carte SIM par les vendeurs et revendeurs des opérateurs de téléphonie mobile. « Vingt et une cartes SIM de l'opérateur MTN, activées mais non identifiées, ont été trouvées auprès de ces fraudeurs », a affirmé Dorcia Koundoula.

 ${\it Quentin\, Loubou}$

LE VIVRE-ENSEMBLE

L'Association désir d'unité s'approprie l'appel de la francophonie

Par la voix de son président, Jean De Dieu Kourissa, l'organisation a réagi favorablement, le 23 octobre à Brazzaville, à l'invite de la francophonie lancée lors de son dernier sommet tenu à Erevan, en Arménie, réitérant la nécessité, pour les Etats membres de cette organisation, de consolider la cohabitation harmonieuse entre individus.

Dans sa déclaration, Jean De Dieu Kourissa qui milite au niveau national pour le vivre-ensemble a saisi cette opportunité afin de rappeler à l'ensemble des Etats membres de la francophonie l'impérieuse nécessité de cultiver davantage l'esprit de cohésion et d'unité, principale identité du « Vivre-ensemble ».

Développant le concept, le président de l'Association désir d'unité (ADU) classifie le vivre-ensemble en trois catégories. Le député de Poto-Poto 1 définit en premier lieu le vivre-ensemble comme étant l'exigence du nationalisme et de la citoyenneté.

« La nation, le nationalisme et le patriotisme sont autant d'avenues



kourissa_2 (1)POKOK.jpg

de la citoyenneté de qualité. Le vivre-ensemble nous rend sensible à l'évolution de la citoyenneté des privilégiés et donc pour aborder le primat au privilège d'être citoyen. C'est dire que la volonté de

vivre-ensemble doitêtre validée par la culture de l'unité et de la diversité », a indiqué Jean De Dieu Kourissa. Le président de l'ADU définit aussi le vivre-ensemble comme étant une fraternité, un attachement. Il signifie, selon lui, que tous les francophones du monde veulent vivre dans la solidarité et dans l'amitié, comme des frères pour un lendemain meilleur, plus radieux et harmonieux car au cœur du vivre-ensemble, a-t-il ajouté, il n'y a pas de haine, de rancœurs, de conflits et de frontières. Argumentant son pro-

pos, Jean De Dieu Kourissa a renchéri que la culture du vivre-ensemble voudrait que les peuples se rassemblent dans une éternelle espérance en l'avenir car tous les hommes se rassemblent dans l'égalité de droits.

Adaptant le concept au niveau national, le président de l'ADU a indiqué que la vie en cohésion renforce la volonté participative des citoyens et développe la prise de conscience, la reconnaissance de la diversité ainsi que l'unité dans la diversité et vice-versa. « Autant le Congo est un et indivisible, autant les Congolais sont "un" et multiples. Le repli sur soi contre lequel l'ADU lutte âprement tout comme la xénophobie, est un danger rampant qui mine la République dans son unité et sa multiplicité », a-t-il poursuivi.

Concluant son propos, le leader de l'ADU a fait savoir que pour réussir cette noble et exaltante tâche de construction d'un vrai vivre-ensemble au cœur de la francophonie, ses membres doivent continuer de promouvoir la volonté de bien vivre en communauté au sein de cet espace et de participer au développement de l'Afrique ainsi que d'autres pays francophones.

Firmin Oyé

N° 3354 - Jeudi 25 Octobre 2018

LE COURRIER DE KINSHASA

RC/BRAZZAVILLE | 13

CHRONIQUE MUSICALE

L'émission «Tam-Tams» fête ses 25 ans

La célébration s'est déroulée le 23 octobre, à l'Institut français du Congo (IFC), avec la partcipation de nombreux artistes musiciens dont Setho, Kevin Mbouande Mbenga et Roga-Roga.

Si Setho et son Impression des AS ont chanté «Mobali ya bololo», autrement dit un monsieur médiocre qui, une fois séparé de sa femme, retire tous les objets qu'il lui a achetés, Kevin Mbouande Mbenga et son Patrouille des stars ont interprété le générique du moment «Le papa-le papa», l'homme des promesses irréalisables avec son show «Okomema Congo na mutu». Une animation qui a soulevé la foule avant que Roga-Roga et ses artistes ne prennent la relève avec le générique «242». Si Kevin Mbouande Mbenga le Metatron pense que «Le papa-le papa» va porter le Congo sur sa tête (Okomema Congo na mutu), Roga-Roga, pour sa part, déplore le fait que les jeunes manquent aujourd'hui de conscience professionnelle «Ba petits bazo sakana na boulot». Telle a été l'ambiance qui a prévalu à la fin de cette émission.

Il s'est agi d'un véritable affrontement loyal, d'autant plus que tous les artistes ont suivi dans la salle les prestations des autres. Jusqu'à la fin de l'émission, aucun d'eux n'a quitté la salle. Coup de chapeau aux organisateurs.

Plus d'une vingtaine de prestations

La célébration des 25 ans de l'émission «Tam-Tams» a débuté par les évocations faites tour à tour par le député Ferréol Constant Patrick Gassackys, en sa qualité d'homme culturel et ancien manager d'Extra musica, ainsi que le colonel Mesmin Atiga, homme culturel et ami de l'émission et des artistes.

Après les évocations, Roga-Roga et son

Extra musica ont ouvert le bal des passages des artistes avec la chanson «Succès Extra», le premier générique de cet orchestre. Avant de guitter le podium, Roga-Roga Missile a expliqué lui aussi, comment est-ce qu'il a rencontré l'animateur de l'émission, Médard Milandou, qui a fini par propulser ce groupe et son leader. Après Roga-Roga, le tour est revenu au groupe Patrouille des stars de Kevin Mbouande Mbenga de monter sur le podium. Patrouille des stars a interprété aussi son premier générique «Obus kanga bisaka». Puis s'en est suivi le groupe Impression des as avec le générique «Ça va aller»; Romain Gardon et son SOS Salsa.

La musique chrétienne a été au rendez-vous de cette

grande fête musicale avec la soeur Fifi et le Cœur des Séraphins présidé par la soeur Alphonsine Atta Ekomba. Sont passés aussi sur scène les artistes musiciens Lysa Utena venue droit de Pointe-Noire qui a égayé le public par la danse «Mutwashi»; Sarah, dans un pot-pourri qui a ramené aux années antérieures; Severino, ancien sociétaire d'Extra musica, dans une rumba sans pareille; Trésor Mvula et son générique «Vieux Thomas»; Christian Kibangui dans une musique originale. La diaspora était représentée par Arold Nganga et Maxwell....

À l'issue de l'émission, son géniteur, Médard Milandou, aujourd'hui conseiller du président de la République du Congo, a déclaré que les 25 ans de «Tam-Tams» constituent une étape parcourue dans la



promotion de la musique congolaise de 1993 à 2018. « Nous avons donné de la visibilité à notre musique et fédéré les Congolais à travers la musique. Visibilité sur le plan international. Nous avons fait connaître de nouvelles figures, de nouvelles personnalités et forces de notre musique. L'émission a été un passage obligé des artistes vivant ou de passage au Congo », a-t-il dit.

Quant à l'avenir, la volonté des organisateurs est de relooker l'émission en tenant compte des nouvelles tendances musicales en vogue dans le pays. Ils voudraient accompagner les valeurs positives qu'elles dégagent en condamnant les antivaleurs qu'elles distillent dans la jeunesse.

Médard Milandou et Ferréol Constant Patrick Gassackys Ils comptent aussi rendre la musique congolaise plus visible en sublimant les genres dont la rumba qui a été proclamée par l'Unesco patrimoine mondial; contribuer au développement de cette musique en la promouvant davantage; continuer de découvrir les talents cachés pour les remonter en surface.

Pour la représentante du ministère de la Culture et des arts, Emma Mireille Opa Elion, directrice générale des Arts et des lettres, «Vidéo 45» et «Tam-Tams» se sont les deux émissions qui ont marqué la jeunesse congolaise et fait découvrir des artistes d'ici et d'ailleurs aux Congolais. Elle a souhaité que ces émissions soient soutenues.

Bruno Okokana

DONATION

Lions clubs international à la rescousse des albinos

Le don de lunettes antisolaires offert le week-end dernier, à l'Institut des jeunes sourds de Brazzaville, s'inscrit dans le cadre de la célébration de la lournée mondiale de la vue.

La cérémonie de remise des lunettes de soleil aux albinos s'est déroulée en présence du gouverneur du district 403B1, Pierre Klebert Ketchiozi, qui avait à ses côtés, l'actuel président de région 25, Claude Comlan Dossou et la past gouverneur Aïssata Moussa. Le problème de vue est crucial et tout le monde a besoin de protéger sa vision contre la radiation

solaire qui abime les yeux. Les albinos en ont plus encore besoin, étant donné leur déficience en mélanine qui affaiblit la protection de leurs yeux. Ce problème étant récurrent chez eux, c'est dans ce contexte qu'à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de le vue, l'ONG Lions clubs international, soucieuse de leur porter assistance, a accomplice geste combien salvateur.

Plus d'une centaine d'albinos ont reçu les lunettes de soleil au cours de cette cérémonie qui a été suivie d'un dépistage des maladies oculaires fait par le Dr Ganga. L'opération a été menée



Un échantillon des albinos

Notons que le district 403B1 a huit pays que sont l'Angola, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, Sao Tomé et principe ainsi que le Tchad.

UNE ADRESSE E-MAIL POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

en partenariat avec l'Association de la prévention de la vue. Les bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction de recevoir ces lunettes du Lions clubs international.

du Lions clubs international.

La remise de ce don intervient
après celle des ouvrages offerts

au complexe de Kintélé (Mille logements), une banlieue nord de Brazzaville, qui accueille les enfants des déplacés du 4 mars 2012 (la catastrophe des casernes de Mpila), ayant pour objectif d'alphabétiser les enfants.

CARAVANE DE LA JEUNESSE

La campagne laisse un goût amer

Les élèves des lycée et collège Nganga-Édouard ainsi que ceux du lycée Chaminade, dans le troisième arrondissement de Brazzaville, Poto-Poto, ont passé une sale journée du 24 octobre.

Dans le but de lutter contre les antivaleurs en milieux scolaires, la ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique, Destinée Hermella Doukaga, a lancé ce mercredi une caravane. Parti du lycée technique commercial 1er -mai, le convoi s'est poursuivi au lycée Chaminade en passant par Pierre-Savorgnan-de Brazza et Nganga-Edouard. Si au niveau de 1er_mai l'on a signalé quelques petits soucis chez les élèves, on a cependant échappé au pire au lycée et CEG Nganga-Edouard ainsi qu'au lycée Chaminade. « Nous étions tous dans les salles, on est venu nous faire sortir en disant qu'il y a un ministre qui devait venir. Dès qu'elle a commencé son discours. une fille est tombée et ainsi de suite après son départ. Il n'y a pas eu de blessés d'autant plus que les élèves tombaient tous en transe. Nous qui étions-là avons senti une mauvaise présence. Beaucoup d'ambulances sont arrivées et nous avons même cassé les vitres d'une d'entre elles », a expliqué un élève du lycée Nganga-Édouard.

Aucun décès à signaler

Cette caravane de la jeunesse dont le but était de sensibiliser, éduquer et conscientiser les jeunes, en cette période où l'on parle des violences en milieux scolaires, a laissé un goût amer. L'on parle de plus de quarante élèves évanouis et admis aux services du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brazzaville. « Aux environs de 11 h, le CHU a reçu progressivement les élèves de



Les élèves à l'entrée principale du CEG et lycée Nganga-Edouard/Adiac

Nganga-Édouard, collège et lycée. Quarante-deux élèves à ces heures-là ont été reçus, en majorité de jeunes filles, arrivés sous un tableau d'hystérie. Ils ont été pris en charge par les services des urgences. Pour mieux les gérer, on les a placés au centre des maladies infectieuses qui avait de la disponibilité en termes d'espace. Ce qui a permis aux équipes de travailler efficacement », a indiqué le directeur général du CHU, Jérémie Mouyokani.

Il a, par ailleurs, assuré que la moitié de ces enfants était déjà répartie en mi-journée. Cependant, il restait certains dont un élève qui s'est retrouvé avec une jambe fracturée. « Il y a encore des élèves qui sont pris en charge. Il n'y a pas eu de décès, nous allons faire le point avec les équipes médicales », a conclu le directeur général.

Une journée agitée au CHU

L'arrivée des élèves évanouis au CHU a été un véritable calvaire pour les usagers et gardes malades. En effet, les entrées ont été hermétiquement fermées et sécurisées par les éléments de la police qui n'ont pas hésité, parfois, à recourir au gaz lacrymogène pour disperser les élèves qui voulaient bien voir clair sur la situation de leurs condisciples. La ministre des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, Antoinette Dinga-Dzondo, y est restée longtemps pour s'enquérir de la situation. L'on signale également la présence des directeurs de cabinet des ministres de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Adolphe Mbou-Maba, et de la Jeunesse et de l'éducation civique, Matthieu Mouloungui.

 $Les\,D\'epeches\,de\,Brazzaville$

TRANSPORT AÉRIEN

L'avion ATR 72-500 d'Afrijet desservira les pays de la Cémac

L'administrateur général de la compagnie, Marc Gaffajoli, a assuré, le 24 octobre à Libreville, devant les ambassadeurs et hommes d'affaires, sa volonté de desservir les pays de la sousrégion, après l'entrée dans leur flotte du nouvel appareil.

La mise en service de l'avion ATR 72-500 rehausse à cinq le nombre d'avions de la compagnie aérienne Afrijet. Pour le Congo, trois fréquences sont prévues sur la ville de Brazzaville et deux sur Pointe-Noire. La compagnie Afrijet entreprend une démarche pour développer sa collaboration avec les partenaires économiques locaux de toutes les villes de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac), à travers son programme de fidélisation.



-Une vue partielle des ambassadeurs et hommes d'affaires assistant à la conférence de presse (Adiac)

« Les cinq avions que compte Afrijet dont l'ATR 72-500 qui compte soixante-huit sièges couvriront, à partir de sa base de Libreville, l'ensemble de ses destinations régionales. Depuis 2014, la compagnie aérienne a misé, dans le cadre de son développement, sur le turbopropulseur de conception franco-italienne », a indiqué Marc Gaffajoli.

En Afrique, Afrijet poursuit depuis 2014 son développement afin de mieux servir l'ensemble de ses clients, notamment les délégations d'Etat, ministérielles, sociétés privées et hommes d'affaires avec les impératifs sécurité et conviviabilité.

La compagnie a affirmé avoir investi cinq cents millions pour l'installation d'une nouvelle cabine, la gamme de sièges, l'enracinement des compétences dont la formation de seize navigants gabonais. Au terme d'une visite guidée de l'appareil ATR 72-500, l'ambassadeur du Congo au Gabon, Pierre Nzila,

s'est félicité, pour sa part, de l'amélioration du confort.

Le directeur Afrique de la société ATR, Cynthia Koleckar, qui a été appuyé par l'administrateur général de la compagnie aérienne Afrijet, Marc Gaffajoli, a assuré que l'avion ATR 72-500 permet d'améliorer la connectivité entre les centres urbains du golfe de Guinée.

« Écologique et moins polluant, le lancement de ce cinquième avion s'inscrit parfaitement dans la politique environnementale nationale du Gabon vert », a expliqué Marc Gaffajoli.

Par ailleurs, le directeur Afrique de la société ATR s'est réjoui du succès économique d'Afrijet qui, selon lui, « démontre ainsi la pertinence de leurs avions pour le continent ».

Signalons que la compagnie aérienne Afrijet emploie deux cent cinquante professionnels et a pour objectif de transporter deux cent mille passagers cette année en cours. Elle dispose de ses propres terminaux privés à Libreville et Port-Gentil.

Gerry Mangondo

DISPARITION

Anne Marie Kibongui inhumée à Loango

Décédée à 84 ans à Pointe-Noire, l'écrivaine, critique littéraire et promotrice des Éditions Cultures Croisées a été ensevelie le 24 octobre, au cimetière de Loango, en présence des proches et amis éplorés.

Après la levée de corps à la morgue de Pointe-Noire, un hommage a été rendu lors du recueillement à Anne Marie Kibongui par les artistes. Déclamation des textes de la défunte, témoignages, évocations, chants par le griot Ya Vhos, le tout sur fond musical des chansons de Maxime Kibongui, son mari décédé il y a deux ans, ont été faits devant un podium mis pour la circonstance. La sanza de Ya Vhos a accompagné, pendant près d'une heure, cet hommage émouvant sobre, caractéristique de l'humilité que dégageait Anne Marie à son contact. Tour à tour, Handel Rostand Manfoumbi, écrivain en herbe; Ongali Lembili, conteur-chanteur; Lune Ongali, sa fille; Gabriel Boudzoukoutou et Ya Vhos ont lu et égrené les souvenirs encore vivaces de près de quinze ans de collaboration franche.

En début d'après midi, la paroisse catholique Sainte-Facede-Jésus de Loandjili a reçu la dépouille pour une messe de



La dépouille d'Anne Marie Kibongui/Adiac

requiem au cours de laquelle l'amour du prochain, le partage et l'humilité ont été plusieurs fois répétés par le prêtre officiant. Des vertus longtemps défendues par le couple Kibongui dont la philanthropie et l'assistance aux démunis étaient un leitmotiv. Avec la mort d'Anne Marie Kibongui, ce n'est pas

seulement une passionnée de la culture qui tire sa révérence mais c'est surtout une femme sociable et très ouverte qui nous quitte. Une amoureuse de l'Afrique qu'elle a tant aimée et parcourue depuis les années 1960 jusqu'au moment où elle a rendu son dernier souffle, le 13 octobre à Pointe-Noire. Que

de souvenirs laissés au Tchad, en Guinée Bissau, au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal

Fille de pharmacienne, Anne Marie Legrand a grandi chez les bonnes sœurs en Bretagne. Enseignante et sociologue, elle a publié des réflexions et des ouvrages sur le développement rural en Afrique. Femme libertaire, l'esprit de la recherche de la liberté a toujours guidé ses pas. Courageuse, elle a dû faire face à plusieurs épreuves dans sa vie. Mais malgré son audace, elle ne put rien faire face à la maladie, la dernière épreuve de sa vie. Elle laisse une fille et des petits enfants.

Hervé Brice Mampouya



16 | RC/BRAZZAVILLE

LE COURRIER DE KINSHASA

N° 3354 - Jeudi 25 Octobre 2018

L'AFFAIRE DGSP-FÉCOHAND

Le verdict annoncé pour ce vendredi

Les affaires qui opposent la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) et la Fédération congolaise de handball (Fécohand) puis celle mettant aux prises Ernest Guy Moungallet à la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires (Fécoka-Ama) seront mises en délibéré, le 26 octobre, à Brazzaville.

Après les plaidoiries, la Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport (Ccas) a décidé de calmer le jeu en programmant le verdict des deux affaires, le 26 octobre en matinée. Le litige qui oppose la DGSP à la Fécohand est né de la finale des dames avortée de la 49e édition du Championnat national de handball qui devrait l'opposer à Abo sport. L'équipe de la DGSP avait conditionné sa participation à cette finale par le changement de la paire arbitrale. « La contestation de la paire arbitrale est une suspicion légitime dès lors qu'en phase de poules, c'est cette paire arbitrale qui avait pris les décisions qui préjudiciaient aux intérêts de la DGSP. Il est de bon droit que la DGSP, avant de jouer le match de la finale, puisse élever cette contestation », a expliqué Me Éric Yvon Ibouanga, l'avocat de la DGSP. Sans obtenir gain cause, la DGSP avait quitté l'aire de jeu, perdant la rencontre sur tapis vert.

Mais là où le bât blesse, ce sont les sanctions prononcées contre elle par la Fécohand. La DGSP a écopé d'une amende puis a perdu sa place de vice-championne du



Les membres de la Ccas /Adiac

Congo. Cette dernière décision, a démontré Me Éric Yvon Ibouanga, ne repose sur aucune disposition légale. Devant la Ccas, l'avocat a indiqué que dans les règlements généraux de la Fécohand, il n'est pas prévu le déclassement en cas de forfait d'une équipe. « Dans le campus législatif en vigueur au Congo et même en Afrique, il n'y a pas un texte qui sanctionne une équipe qui quitte l'aire de jeu en le déclassant. Il n'y a pas une disposition de cette nature », a-t-il soutenu. Il a, par ailleurs, ajouté que la décision sanctionnant la DGSP, le 6 août dernier, venait de contredire ou de rectifier le procès verbal d'homologation qui a été pris et éta-

bli le 5 août, avant de confirmer que la DGSP était prête à payer l'amende qui lui a été infligée. Me Emmanuel Oko, l'avocat de la défense, a, quant à lui, estimé que la cause adverse n'a pas de raison juridique pertinente de prospérer. « C'est une action ratée du point de vue des conditions d'accès à la justice en matière d'introduction d'action en justice », a-t-il évoqué, avant de souligner que la section handball dames de la DGSP n'est pas une association. « L'association est le club multidisciplinaire de la DGSP, parce qu'elle a un texte de déclaration à l'administration comme ayant le statut de l'association. Ce n'est pas une section d'une

discipline donnée », a-t-il affirmé. Me Emmanuel Oko a précisé que la Fécohand dispose de deux instances pour le règlement de litige. Il a cité la commission technique et le jury d'appel. Selon lui, la DGSP pouvait saisir la Ccas après le principe de l'épuisement des voies de recours internes. « Le Comité national olympique et sportif congolais reconnaît au sein de la Fécohand, qu' il y a des instances qui sont habiletées à régler les problèmes qui s'opposent au fonctionnement de la fédération avant de saisir les tribunaux. Ceci n'a pas été respecté. C'est un mauvais procès. Il est mal engagé dès le départ », a-t-il dit.

La seconde affaire oppose Me Ernest Guy Moungallet à la Fécoka-Ama. L'ancien entraîneur national a été exclu, rétrogradé du huitième au cinquième dan par sa fédération qui lui a même retiré, selon Me Urbain Marius Ntsiba, son avocat, tout titre qu'il avait reçu en tant que karatéka. La Fécoka-Ama accuse Me Moungallet d'être à l'origine de la défection ou de l'évasion de trois athlètes en Allemagne pendant qu'ils étaient tous dans une délégation en Autriche pour participer à une compétition internationale. « On lui reproche d'avoir organisé et facilité ces fuites », a expliqué Me Urbain Marius Ntsiba.

L'avocat du plaignant estime que cette décision sanctionnant son client était injuste et arbitraire. Il a demandé qu'elle soit infirmée. « Nous attendons les conclusions. Avec tous les faits, les détails et les motifs pour lesquels notre frère Moungallet à été amené à être sanctionné, nous avons foi que tout ce que nous avons écrit dans nos conclusions sera tenu en compte », a souligné Louis Ondongo, premier vice- président de la Fécoka-Ama. La balle est donc dans le camp de la Ccas.

James Golden Eloué

ÉLIMINATOIRES CAN CAMEROUN 2019

Congo-RDC, le duel de tous les dangers

L'espoir d'une qualification des Diables rouges passe obligatoirement par une victoire face aux Léopards, le 18 novembre prochain.

Le sélectionneur des Diables rouges, Valdo Candido, a évoqué en conférence de presse, le 24 octobre à Brazzaville. le match le plus déterminant pour lui et ses poulains, dans le groupe G. Le 18 novembre, dans le cadre de la cinquième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2019, les deux Congo vont s'affronter du côté de Brazzaville. Au match aller, les Léopards s'étaient imposés 3-1 à Kinshasa. Les Diables rouges ont donc une revanche à prendre. « Il faut tout donner pour l'emporter face à la RDC. Nous n'avons pas droit à l'erreur. Il n'y a pas d'autres choix que de battre la RDC avant d'aller chercher la qualification au Zimbabwe», a indiqué Valdo Candido. Il a reconnu que la tâche ne sera pas du tout facile car, selon lui, la République démocratique du Congo (RDC) est un grand pays de football et qu'elle a un bon nombre de joueurs talentueux.

La prochaine confrontation est capitale pour les deux sélections. Les Léopards, deuxièmes du groupe avec cinq points,



sont condamnés également à l'emporter pour espérer jouer le va-tout lors de la dernière journée, à domicile, face au Liberia, dernier du groupe avec quatre points. Les Diables rouges, troisièmes avec quatre points, ont eux aussi l'obligation de s'imposer pour garder intactes leurs chances de qualification. Le match Congo-RD Congo est alors celui de tous les dangers pour les deux formations.

Dans ce groupe G, rappelons-le, le Zimbabwe est premier avec huit points. Mais toutes les équipes ont la possibilité de se qualifier et rien n'est encore joué de façon définitive. Si les Diables rouges

Le sélectionneur Valdo Candido en conférence de presse/DR par gagnent leurs deux derniers matchs, ils de obtiendront leur ticket de qualification. La réalité est la même pour la RDC, le Liter beria et le Zimbabwe, même si ce dernier a déjà un léger avantage.

La date du prochain regroupement des Diables rouges n'a pas été annoncée. La liste des convoqués sera connue dans un futur proche. Ce qui est sûr, le championnat national d'élite ligue 1 ayant pris fin, le staff technique se fondera tout de même sur des critères précis au sujet des joueurs locaux à convoquer, d'autant plus qu'ils n'ont plus de compétition.

Rominique Makaya

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

On a du mal à expliquer ce qui est arrivé aux élèves de Nganga-Edouard

Dans le cadre d'un carnaval destiné à sensibiliser les élèves aux antivaleurs, la ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique, Destinée Hermella Doukaga, a entrepris, le 24 octobre, de sillonner quelques établissements d'enseignement secondaire de Brazzaville.

Au lycée technique commercial 1er-mai où elle est passée plus tôt, des désagréments ont été constatés parmi quelques élèves qui ont invoqué des maux de tête et un rougissement d'yeux. Le plus incompréhensible s'est produit ensuite au lycée Nganga-Edouard où des scènes d'hystérie collective ont secoué des dizaines d'élèves vite transférés au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville pour des soins.

Aucun d'eux n'a succombé à ses malaises mais la tension était vive chez les parents venus nombreux s'enquérir de la situation de leurs enfants. Les médecins eux-mêmes sont restés dubitatifs. Mais il est difficile d'imaginer la ministre poursuivre sa ronde qui était prévue pour durer deux jours.

Les Dépêches de Brazzaville